

Conseiller en prévention - Niveau I

Sécurité - Secourisme

Continue

Durée

290h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



La fonction d'un conseiller en prévention est d'assister l'employeur dans l'application des mesures visées dans la loi sur le bien-être. Il a également une *fonction de conseil* à l'égard de l'employeur et des travailleurs.

Afin de déterminer le niveau de formation exigé dans un service interne, les entreprises sont classées en 4 groupes (A, B, C ou D) selon le nombre de travailleurs occupés et l'importance du risque encouru par les travailleurs (art. 3 AR Service interne).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (<https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/structures-organisationnelles/le-conseiller-en-prevention/formation-et?id=571>).

La formation vise à compléter les compétences définies dans l'Annexe II de l'AR du 17/05/2007

Identifier les dangers et facteurs de risques visés à l'article 5 de la loi du 4/08/1996 qui peuvent être présents dans les entreprises du groupe A, à analyser et évaluer les risques et à proposer les mesures nécessaires pour les éliminer ou les réduire au maximum

Enquêter sur et à analyser les causes des accidents du travail pour définir les lignes principales de la politique de prévention et proposer un système dynamique de gestion des risques adéquat et efficace

Suivre l'évolution du niveau de sécurité des installations tout au long de leur usage depuis l'analyse initiale et par conséquent être à même d'effectuer l'analyse de toute installation existante selon la même démarche

Intégrer les aspects de bien-être au travail dans des systèmes de management de la qualité et d'autres systèmes de management de l'entreprise

- Organiser une gestion administrative et technique de la politique de bien être

Conditions d'accès

Conditions d'accès :

Etre titulaire d'un certificat de Chef de service Sécurité, Hygiène et Embellissement des lieux de travail et de leurs adjoints niveau II ou

Etre titulaire d'un certificat de Conseiller en Prévention Niveau II ou

Etre titulaire d'un certificat de formation multidisciplinaire de base pour Conseiller en Prévention

ET

Etre titulaire au minimum d'un Bachelor Universitaire ou

Etre titulaire d'un Certificat de Chef de service Sécurité, Hygiène et Embellissement des lieux de travail et de leurs adjoints niveau II et de disposer, preuve à l'appui, d'une expérience utile de 5 ans en tant que Conseiller en Prévention dans un SIPP ou SEPP ou

Etre titulaire d'un certificat de Conseiller en Prévention Niveau II et de disposer, preuve à l'appui, d'une expérience utile de 5 années en tant que Conseiller en Prévention dans un SIPP ou SEPP

Programme

Programme conforme aux connaissances requises décrites dans le Code du BET - Livre II - Titre 4 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail :

1. MODULE DE BASE

Introduction à la formation

Les structures organisationnelles

Les aspects juridiques (partie 1 et 2)

Outils de la prévention

Les services de secours

Relations avec la presse

Organisation des services de Police

Evaluation, coordination et exposé-règles pour le TFE

2. CAPACITE D'ANALYSE

Rappel théorique de l'accident du travail

Méthodes d'analyses de risques

Méthodes d'analyses de risques particulières

Evaluation des risques professionnels

Pratique de l'analyse de l'accident du travail workshop

Evaluation, coordination, plan directeur du TFE

3. LES CONNAISSANCES REQUISES

Physiologie & ergonomie du travail

Analyses des situations de travail

Plaintes au niveau des conditions de travail

Eléments de sociologie du travail

Eléments de psychologie du travail

Risques psychosociaux

Respect au travail - workshop

Assuétudes au travail

Le syndicalisme en Belgique

Evaluation, coordination, rentrée du plan directeur du TFE

La communication de proximité

Conciliation et négociation

Toolbox meeting

Rapports et coûts de la politique de prévention

Catégories particulières de travailleurs

Evaluation, coordination, état des lieux des TFE

4.LES DOMAINES SPECIFIQUES

EPC & EPI

Dosimétrie

Management de la sécurité

Méthode des 5 S

Toxicologie du travail

Produits dangereux

Reach

ATEX

Incendie

Evaluation, coordination

Bruit & vibrations

Ambiances thermiques

Ambiances lumineuses

Instruments de mesures

Risques biologiques et biosécurité

Ventilation

La légionnelle

Les radiations ionisantes

Champs électromagnétiques

Machines dangereuses

Les équipements de levage

Le travail en hauteur

Chantiers temporaires ou mobiles & risques

L'amiante

HACCP

Sécurité des bâtiments

RGIE

Evaluation finale, derniers conseils pour les examens écrits et TFE



Liège - Sainte-Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège

04 229 84 20

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 8h15 à 21h45

Le vendredi : de 8h15 à 17h15

04 229 84 30

formation.continue@centreifapme.be

Conditions d'admission

Conditions d'accès :

Etre titulaire d'un certificat de Chef de service Sécurité, Hygiène et Embellissement des lieux de travail et de leurs adjoints niveau II ou

Etre titulaire d'un certificat de Conseiller en Prévention Niveau II ou

Etre titulaire d'un certificat de formation multidisciplinaire de base pour Conseiller en Prévention

ET

Etre titulaire au minimum d'un Bachelor Universitaire ou

Etre titulaire d'un Certificat de Chef de service Sécurité, Hygiène et Embellissement des lieux de travail et de leurs adjoints niveau II et de disposer, preuve à l'appui, d'une expérience utile de 5 ans en tant que Conseiller en Prévention dans un SIPP ou SEPP ou

Etre titulaire d'un certificat de Conseiller en Prévention Niveau II et de disposer, preuve à l'appui, d'une expérience utile de 5 années en tant que Conseiller en Prévention dans un SIPP ou SEPP

Bon à savoir

L'obtention du certificat est conditionnée par la réussite d'évaluations écrites donnant l'accès à la défense d'un TFE devant jury.

Cette formation et le certificat sont reconnus par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Consultez l'ensemble du catalogue de formations continues du Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers sur le site web www.formation-continue.be
(<https://www.formation-continue.be/>)

Pour tout renseignement, contactez-nous au 04/229.84.20 ou via formation.continue@centreifapme.be